



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 19 décembre 2022 Délibération n° 2022-28

Objet de la délibération : Adoption du règlement Financier et Budgétaire M57

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Laurence PORTE

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 31 (dont 29 votants)

Date de convocation : 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux le quatre juillet à dix-sept heures trente minutes, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Alain BECARD, Philippe LUCOTTE, Laurence PORTE, Colette RÉMOND (Montbardois) ; Gérard VERDREAU (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, GUY MONIN (pouvoir de Gilbert THOREY), Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Denis NEAULT, Eveline DELOINCE, Patrick BLIGNY, Alain GUINIOT, Gérard BROUILLON (Pays d'Arnay-Liernais) ; Didier PASQUET, Hervé LOUIS, Marie-Claude OVERNEY, Françoise GUERRIER, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-Marie SIVRY, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU (pouvoir de Véronique ILLIG), Martine EAP-DUPIN, Jean-Denis BAULOT, Catherine SADON, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Danièle MATHIOT, Marise NADALIN, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Arnault LEMAIRE, Michel ROIGNOT, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Gilbert THOREY (pouvoir à Guy MONIN) (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Pierre POILLOT, Graziella GUERRE (Pays d'Arnay-Liernais) ; Maryse BOLLENGIER (Saulieu) ; Eric BAULOT, Samuel GALAUD, Patricia NORE, Véronique ILLIG (ppouvoir à Jean-Michel PÉTRÉAU (Terres d'Auxois).

PAYS AUXOIS MORVAN



www.auxoismorvan.fr



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville
21350 Vitteaux

Par délibération en date du 8 novembre 2022, le PETR du Pays Auxois Morvan a choisi d'appliquer la nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2023.

Cette nomenclature prévoit l'instauration d'un règlement budgétaire et financier (RBF) valable pour la durée de mandature.

Un règlement budgétaire et financier a pour objet de préciser les règles comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs de la collectivité qui se dote d'un tel document.

Ainsi, il permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

Ce règlement comporte quatre parties qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier selon la répartition suivante :

- Titre I : Le budget,
- Titre II : L'exécution budgétaire
- Titre III : Les opérations financières particulières et opérations de fin d'année
- Titre IV : La gestion de la dette

Le règlement budgétaire et financier évoluera en fonction des décisions législatives et réglementaires et des modalités internes de la structure.

Entendu le présent exposé,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les instructions budgétaires et comptables de la M57,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 29

Contre :

Abstentions :

- 1) Approuve l'adoption du règlement budgétaire et financier du PETR annexé à la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Patrick MOLINOZ



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Madame la Trésorière de Venarey-Les Laumes.*